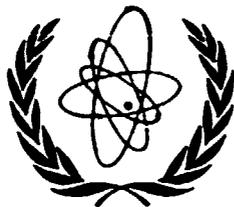


**INF**



Agence internationale de l'énergie atomique

**CIRCULAIRE D'INFORMATION**

---

*IAEA* INF/CIRC/439

19 avril 1994

Distr. GENERALE

FRANCAIS

Original : ANGLAIS

**COMMUNIQUE DATE DU 31 MARS 1994 PUBLIE PAR LA PRESIDENCE  
GRECQUE AU NOM DE L'UNION EUROPEENNE**

Le texte ci-joint du communiqué du 31 mars 1994 publié par la Présidence grecque au nom de l'Union européenne à propos de la question nucléaire en République populaire démocratique de Corée est porté à l'attention de tous les Etats Membres de l'Agence internationale de l'énergie atomique à la demande du Chargé d'affaires par intérim de la mission permanente de la Grèce.

**COMMUNIQUE PUBLIE PAR LA PRESIDENCE AU NOM DE L'UNION  
EUROPEENNE SUR LA QUESTION NUCLEAIRE EN REPUBLIQUE  
POPULAIRE DEMOCRATIQUE DE COREE**

**31 mars 1994**

L'Union européenne se déclare profondément préoccupée par le fait que la République populaire démocratique de Corée n'a pas autorisé les inspecteurs de l'AIEA à achever les opérations d'inspection convenues entre la RPDC et l'Agence le 15 février 1994, ce qui ajoute à ses manquements aux dispositions de l'accord de garanties dans le cadre des engagements souscrits par la RPDC au titre du TNP.

L'Union européenne appuie pleinement la résolution du Conseil des gouverneurs de l'AIEA du 21 mars 1994, et rappelle en particulier le paragraphe 3, par lequel le Conseil des gouverneurs approuve vivement et loue les efforts patients et impartiaux faits par le Directeur général et le Secrétariat pour mettre en oeuvre l'accord de garanties, ainsi que le paragraphe 6, qui demande au Directeur général de l'AIEA de porter cette résolution et son rapport à la connaissance du Conseil de sécurité, conformément au paragraphe C de l'article XII du Statut de l'AIEA.

L'Union européenne considère que la prolifération nucléaire représente une menace majeure pour la paix et la sécurité internationales et rappelle son attachement de longue date aux objectifs du Traité sur la non-prolifération.

Par conséquent, nous engageons la RPDC à se conformer immédiatement et intégralement à l'accord de garanties conclu avec l'AIEA. Nous engageons également la RPDC à entamer des discussions avec la République de Corée en vue de la mise en oeuvre de la déclaration conjointe sur la dénucléarisation de la péninsule coréenne.

L'Union européenne réaffirme que les perspectives d'amélioration des relations avec la RPDC seraient considérablement renforcées si les craintes suscitées par les activités et les intentions de la Corée du Nord dans le domaine du nucléaire pouvaient être apaisées.

L'Union européenne demande à la RPDC de faire preuve d'une attitude responsable et d'abandonner sa position actuelle, qui constitue une menace pour la paix, la stabilité et la sécurité dans la péninsule coréenne et dans l'ensemble de la région.